

L'exposé budgétaire proposait la réduction des droits sur certains articles entrant dans le coût de production, particulièrement les moteurs à essence et le câble de fil métallique à cause de leur importance dans l'industrie de la pêche, et sur certains appareils spéciaux de l'industrie minière. On a aussi élargi les catégories suivant lesquelles les universités, les écoles et les hôpitaux publics peuvent importer des appareils scientifiques et médicaux et suivant lesquelles les articles employés à des fins religieuses sont importés en franchise.

Quant aux marchandises, si le taux de la taxe générale de vente ou le taux de la taxe d'accise spéciale, n'a pas changé, il y a eu un certain nombre de revisions particulières. Le droit d'accise sur les cigarettes a été réduit de \$2 par millier, soit de 4c. pour un paquet de vingt cigarettes. On a abandonné l'impôt du timbre sur les chèques, les mandats-poste et autres effets. On a laissé tomber la taxe de vente sur les livres et sur la matière servant à la production des livres, revues et journaux. Certaines matières utilisées dans la fabrication de produits exempts de la taxe ont été libérés de la taxe de vente.

Le permis de radio a été aboli, et en remplacement, la Société Radio-Canada s'est vu attribuer les recettes provenant de la taxe spéciale d'accise de 15 p. 100 sur les appareils de radio et de télévision et sur leurs pièces imposables.

Tous les changements fiscaux réunis représentaient une diminution de 361 millions de dollars du revenu d'une pleine année financière et de 237 millions l'année terminée le 31 mars 1954. Les modifications à l'impôt sur le revenu personnel ont entraîné une réduction de 185 millions pour une année financière complète et de 100 millions pour l'année financière 1953-1954.

Les prévisions budgétaires de 1953-1954 ont évalué les dépenses à 4,462 millions et les recettes à 4,473 millions, ce qui laisserait un surplus net de 11 millions ou de moins de 0.25 p. 100 des recettes. Les chiffres définitifs vérifiés de l'année terminée le 31 mars 1953 donnent un revenu budgétaire total de 4,361 millions et une dépense de 4,337 millions de dollars, donc un excédent de 24 millions ou de 0.5 p. 100 du revenu.

### Sous-section 1.—Bilan

Le tableau 7 donne le bilan fédéral au 31 mars 1952 et 1953. Les chiffres du tableau ne sont pas exactement comparables à ceux des *Annuaire*s antérieurs, surtout à cause des modifications apportées à la comptabilité de l'encaisse.

#### 7.—Bilan fédéral, 31 mars 1952 et 1953

Actif	1952	1953
	\$	\$
<b>Actif—</b>		
Espèces et autres disponibilités—		
Encaisse en dépôts courants et spéciaux.....	148,214,187	255,836,979
Espèces aux mains des percepteurs et en transit.....	118,392,039	129,693,034
Espèces en avances diverses aux ministères et comptes d'avances....	10,453,562	11,142,586
Autres disponibilités—		
Compte du Fonds du change—avances représentées par espèces et titres.....	1,799,403,755	1,770,789,386
Compte de placement dans des titres.....	58,896,205	59,472,985
Avances de fonds de roulement—		
Sociétés de la Couronne.....	23,927,192	23,927,192
Caisse automatiquement renouvelable de la production de défense	82,383,664	102,110,487
Prêt temporaire à la Caisse de sécurité de la vieillesse.....	—	99,483,324
Ministères.....	35,346,211	96,019,433
Avances comptables diverses.....	9,184,941	12,795,715
Autre actif courant—		
Comptes recevables divers.....	33,410,269	30,533,798
	2,319,612,025	2,591,809,919